



*Le Cabinet*

Savigny-sur-Orge, le 16 octobre 2020,

**Objet : Couvre-feu et mesures COVID-19**

**N/Réf : CAB/PR/N°2020-124**

Madame, Monsieur,

Les annonces formulées par le Président de la République le 14 octobre et par le Premier Ministre le 15 octobre imposent une réorganisation de certaines de nos activités communales, impactant les structures associatives, dont vous faites partie.

Ainsi, les salles municipales et équipements sportifs, que la mairie met habituellement à disposition des associations, fermeront désormais à 20 heures, afin de permettre aux usager.e.s de rentrer à leur domicile avant 21h.

Le service culturel se tient à votre disposition pour toute question à [culture@savigny.org](mailto:culture@savigny.org).

La mairie vous informera en temps réel des évolutions réglementaires spécifiques à l'Essonne et à Savigny-sur-Orge, par courrier et sur notre site [savigny.org](http://savigny.org).

Au cas où vous proposeriez une manifestation culturelle à distance, nous vous invitons à le signaler, afin que nous puissions le relayer sur notre site et sur les réseaux sociaux.

Conscient.e.s du lourd tribut payé par les associations à cette crise sanitaire, nous vous remercions de votre patience, car c'est en étant attentifs et attentives que l'activité reviendra au plus vite à la normale.

En attendant que la situation sanitaire s'améliore, l'équipe municipale et les services, mobilisés pour vous renseigner, se tiennent à votre écoute.

Jean-Marc DEFREMONT

Maire,

